PROJET RÉFÉRENT

Catastrophes naturelles : plusieurs glissements de terrain dans le bassin Permien de Brive la Gaillarde



OBJET DE L'OPÉRATION

Expertise technique dans le cadre des demandes de reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle consécutives à des mouvements de terrain.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Un particulier soupçonnant une catastrophe naturelle à l'origine des dégradations concernant ses biens personnels doit **alerter simultanément son assurance et sa mairie de rattachement.** Il a cinq jours pour déclarer les sinistres observés.
C'est ensuite à la mairie de faire la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture. La réception de la demande par la préfecture enclenche le **processus d'expertise**.
Dans le cas de la Corrèze, la Préfecture envoie la demande à la DREAL Nouvelle-Aquitaine qui retransmet les documents au Cerema.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Suite aux intempéries du début de l'année 2021 et à la saturation record des sols le 1er février, plusieurs glissements de terrains se sont déclenchés dans le bassin Permien (grès rouge) de Brive La Gaillarde.
Les communes d'Ayen, Yssandon et Saint-Aulaire ont fait des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain dans des contextes similaires. Bien que les pentes soient modestes (15°) la frange altérée et saturée en eau des grés a cédé sous son poids. Les dégâts sont variables suivant leur localisation (bâtiment agricole, maison d'habitation ou prairie).
Météo France établit également un rapport qui permet d’apprécier les **conditions météorologiques** précédant la catastrophe sur les six derniers mois dans le cas des mouvements de terrain et qui contribue à la caractérisation des facteurs déclenchant du phénomène étudié.

CONTACT

relation-clients-auvergnerhonealpes@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Risques inondations et mouvements de terrain

NOS OFFRES DE SERVICES EN LIAISON

- Résilience territoriale : préparation à la crise et accompagnement post-crise

L'Agence de Clermont-Ferrand du Cerema s'est chargée de réaliser les rapports d'expertise pour la Préfecture de la Corrèze.

LE CLIENT / PARTENAIRE

Préfecture de Corrèze

PILOTE DU PROJET

Amélie GEOFFROY - amelie-anne.geoffroy@cerema.fr
Direction Centre-Est
Agence de Clermont-Ferrand
er.acf.dterce.cerema@cerema.fr

LE CALENDRIER

Février 2021 / envoi des rapports à la Préfecture mai 2021 pour Ayen et Yssandon et juillet 2021 pour Saint-Aulaire